

# **COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE**



## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2017.**

L'An deux mil dix-sept, le dix-sept du mois de Février à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Louis CIVAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Février 2017.

Présents : J.L. CIVAT Maire, M. GUIRAUD, J. DORTEL, C. REYNAUD Adjoints.

N. BERNARD, C. BOIS, J. BRUN, Y. GALLIOU, J.L. HERITIER, C. LADREYT, R. MAIRE, N. PASCAL, C. ROUSSILHON.

Absents excusés : A.M. CHELLES, C. LAFFONT donne pouvoir à J.L. CIVAT, M. GOUNON, E. MANDON, S. DALLARD, C. SERNA.

Secrétaire de séance : Noëlle PASCAL.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 09 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeubles MON PROJET IMMOBILIER - CHENEVIER/TEYSSIER.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- CHENEVIER/TEYSSIER de parcelles cadastrées D 1820, D 1579 et D 1581.
- MON PROJET IMMOBILIER de la parcelle cadastrée C 1077 – Lot 8.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE (CAPCA) : Désignation des délégués communaux aux commissions thématiques.**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche réuni en séance le 15-2-2017 a créé six commissions permanentes de travail thématique composées de membres titulaires et de membres suppléants représentant l'ensemble des Communes de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à désigner la liste des représentants de la Commune pour chacune des six commissions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne les membres suivants aux six commissions permanentes de travail thématiques de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

Commissions	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Développement économique, Attractivité du territoire	Jacques DORTEL	Yann GALLIOU
Services à la population, solidarités, mobilités	Corinne LAFFONT	Cécile BOIS et Janine BRUN
Culture, sport, vie associative	Cécile REYNAUD	Corinne LAFFONT
Aménagement de l'espace, urbanisme, logement	Raphaël MAIRE	Jean-Louis CIVAT
Environnement : politiques de l'eau, rivières, assainissement, déchets, climat, énergies	Marc GUIRAUD	Claude ROUSSILHON
Administration, ressources humaines, finances	Jean-Louis CIVAT	Jean-Luc HERITIER

## **CENTRES MUSICAUX RURAUX : Conventions d'intervention.**

Jacques DORTEL, deuxième adjoint, rappelle que les Centres Musicaux Ruraux interviennent auprès de l'Ecole Publique par des actions de découverte de la musique.

Ces interventions représentent actuellement 30 heures par année scolaire et par classe, or l'inspection académique rappelle que ces interventions sont limitées à 15 heures par année scolaire et par classe et demande à ce que cela soit appliqué dès la rentrée scolaire de septembre 2016.

Il propose d'établir une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 adaptée à cette réglementation.

D'autre part il propose que les interventions n'ayant pas été honorées de Septembre à Décembre 2016 du fait de la réduction du nombre d'heures d'intervention fassent l'objet d'un avenant à la convention en vigueur à cette période.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les propositions et charge Monsieur Le Maire de signer toutes pièces découlant de la présente décision.

## **ARDECHE PLEIN CŒUR : Départ des locaux suite à cessation de l'activité.**

Jacques DORTEL, deuxième adjoint, informe de la cessation de l'activité de l'Association "Ardèche Plein Cœur" au 31 mars 2017.

Il souligne qu'à la suite de la réorganisation du mode fonctionnement de l'action touristique l'association ne perçoit plus d'aide du Conseil Départemental et par conséquent de la Région, en l'absence de ces soutiens l'association ne peut pas maintenir son activité.

Cette association dont le siège est situé au Château du Bousquet souhaite laisser gracieusement à la Commune le mobilier lui appartenant et sollicite auprès de la Commune l'intervention des employés communaux pour procéder au déménagement et au nettoyage des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du départ de l'Association "Ardèche Plein Cœur", regrette la cessation de son activité et remercie l'Association pour le mobilier cédé gracieusement à la Commune, charge Monsieur le Maire de recouvrer auprès de l'Association les frais engagés au titre des opérations de déménagement et de nettoyage des locaux.

## **EGLISE - Travaux de rénovation de la toiture et de vitrages : Demande de subvention pour travaux divers d'intérêt local (TDIL).**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de réaliser des travaux afin de rénover la toiture de l'Eglise fortement dégradée comprenant la nef, le transept, le chœur et l'abside ainsi que des vitrages de protection des vitraux détériorés.

Il présente les devis estimatifs des travaux d'un montant de 49.000,00 € ht qui pourraient être subventionnés par le Ministère de l'Intérieur au titre de Travaux Divers d'Intérêt Local (T.D.I.L.) – Réserve parlementaire 2017.

Le Conseil Municipal par treize voix pour dont un pouvoir et une abstention approuve le projet et sollicite une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION "MATH EN JEANS".**

Monsieur le Maire présente l'action de l'association "Math.en.Jeans" (*Méthode d'Apprentissage des Théories mathématiques en Jumelant des Etablissements pour une Approche Nouvelle du Savoir*) créée par l'Education Nationale proposant à des collégiens et des lycéens de s'initier à la recherche en Mathématiques.

Des élèves volontaires de Saint Laurent du Pape participent à cette démarche au sein du Collège Les Trois Vallées à La Voulte sur Rhône. Un congrès réunissant plusieurs académies se tiendra à Grenoble et permettra aux élèves de présenter les résultats de leurs travaux.

L'Association sollicite une subvention exceptionnelle de 100 € afin de financer une partie des frais occasionnés pour la participation à ce congrès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, alloue une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Voirie :

Monsieur le Maire informe que des entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux d'élargissement et de sécurisation d'un ponceau situé sur la voie communale de Royas. Les travaux devraient pouvoir être réalisés au cours de l'été 2017.

### Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle l'exercice du droit de préemption urbain par la Commune sur la vente par les Consorts MERLAND de la parcelle D 998 et de la contre-proposition de prix faite par la Commune aux vendeurs. Ceux-ci n'ayant pas accepté cette proposition une action auprès du Juge de l'Expropriation est engagée par la Commune pour la fixation judiciaire du prix de vente du bien. L'audience aura lieu le 29 Mars 2017 en mairie en présence des parties.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITÉ DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVÉE A 21 H 45.